



N°	5	5	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
 INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
 POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-huit, Le lundi 23 avril, 16h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. - Réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant de la Fontaine-Saint-Pierre
DATE DE LA CONVOCATION :	Étaient présents ce jour : Mme DUCROCQ, M. DECORDE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY. Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DEWAELE, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN. <u>- Réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant de la Fontaine-Saint-Pierre</u>
29 mars 2018	L'Institution, depuis 2010, a défini des priorités d'intervention en matière de lutte contre les érosions et les ruissellements. Après avoir lancé déjà 3 études entre 2011 et 2015, il est proposé la poursuite de cette politique sur d'autres sous bassins versants qui le nécessitent comme celui de la Fontaine-Saint-Pierre. Ce sous-bassin de la Bresle est marqué par des phénomènes importants de ruissellements et ruissellements par remontée de nappe. Au vu des enjeux, aussi bien pour la protection des biens et personnes que pour la diminution du risque de pollution de la ressource en eau et des milieux aquatiques, une étude hydraulique globale sur ce territoire va permettre de préciser ces phénomènes et positionnera différentes solutions techniques pour prévenir les inondations. Le montant estimatif de l'étude s'élève à 40 000 € TTC ; le taux de financement prévisionnel de l'Agence de l'eau est de 80 %.
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>A l'unanimité, le conseil d'administration autorise Mme la Présidente à :</i>
En exercice 15	- engager des démarches visant le lancement d'une étude hydraulique sur le bassin versant de la Fontaine-Saint-Pierre, en partenariat avec les communes et intercommunalités bénéficiaires,
Présents 4	- proposer une clé de répartition financière de cette opération aux communes et intercommunalités de façon à ce que l'EPTB, offrant son ingénierie, ne participe pas financièrement aux dépenses de cette étude,
Votants 4	- solliciter les différents financements possibles auprès des financeurs potentiels (Agence de l'eau, ...). <i>Les montants de dépenses liés à cette étude sont inscrits au Budget Primitif 2018. Les membres du conseil actent qu'il conviendra de délibérer à nouveau afin d'autoriser Mme la Présidente à engager financièrement cette étude et à signer la convention multipartite qui sera établie entre l'Institution et les communes et intercommunalités.</i>

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat : 18/05/2018

Acte exécutoire le : 18/05/2018

la Présidente de l'Institution
 Virginie LUCOT-AVRIL

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
 OISE / SEINE MARITIME / SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 EPTB Bresle

3, rue Sœur Badon - 76390 AUMALE
 Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
 www.eptb-bresle.com

Pour extrait conforme,

la Présidente de l'Institution,

VIRGINIE LUCOT-AVRIL
 INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
 OISE / SEINE MARITIME / SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 EPTB Bresle

3, rue Sœur Badon - 76390 AUMALE
 Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
 www.eptb-bresle.com